COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HEM DU JEUDI 21 DÉCEMBRE 2017 A 19 HEURES

PRÉSENTS :

Pascal NYS, Maire,

Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Joëlle COTTENYE, Annie LEFEBVRE, Ghislaine BUYCK, Laurent PASTOUR, Safia OULMI, Saïd LAOUADI, Étienne DELEPAUT, Adjoints au Maire,

André BISCOP, Armelle DROUFFE, Kamel MAHTOUR, Thérèse NOCLAIN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers Délégués,

Francis VERCAMER, Jean-Marie DEGALLE, Rolande RONSSE, Sabine HONORE, Anne DASSONVILLE, Blandine LEPLAT, Patrice DIMARCQ, Barbara RUBIO, Christelle DUTRIAUX, Jérôme MEERSEMAN, Thibaut THIEFFRY, Ophélie LENOIR, Guislaine LEPAGE, Conseillers, Karima CHOUIA, conseillère.

ABSENT :

Moussa BACHIRI

Françoise PLOUVIER

ABSENTS EXCUSES :

Séverine CORBANIE, ayant donné procuration à Pascal NYS

Mikaël LESNE, ayant donné procuration à Thibaut THIEFFRY

ORDRE DU JOUR

1. Annonces du maire 3

2. Conseil des sages..... 4

3. Présentation groupée des délibérations 2 à 8 5

4. Délibération Convention territoriale intercommunale de services aux familles (CTSF) 2018-2021 19

5. Dérogation à l'arrêt du repos dominical – Année 2018 – Demande d'avis..... 22

6. Budget annexe Blanchisserie - Cession de foncier à la MEL..... 23

7. Projet d'aménagement site anciens ateliers municipaux – Grand-Place..... 23

8. Projet d'aménagement entrée de ville d'Hempempont – Impasse DJUMNE 24

La séance est ouverte à 19 heures.

Il est procédé à l'appel nominal.

1. ANNONCES DU MAIRE

M. Pascal NYS, Maire : En attendant d'éventuels retardataires, puisque la salle se remplit, je vais faire quelques annonces comme nous en avons bien l'habitude, d'abord pour adresser toutes mes condoléances à Jean-Adrien MALAIZE, qui a perdu son beau-père, M. Dario TOURNEUR, le 10 décembre 2017. Je dois annoncer également un don – peut-être pas record, mais supérieur à l'année dernière – pour le Téléthon, puisque nous avons récolté 13 422,62 euros. Je tiens à remercier les 35 associations qui ont participé très activement à ce Téléthon. Je dois également féliciter l'ensemble des Hémois, et notamment des services de la mairie, les Élus, puisqu'à 18 heures 45, nous étions à plus de 130 donneurs de sang sur la dernière collecte de l'année. Je tiens donc à féliciter tout le monde, tous les donneurs. Je me suis laissé entendre dire qu'il y avait 16 nouveaux donneurs à travers ces 130 donneurs.

Je tiens à revenir également brièvement et faire plus large écho de ce qu'il s'est dit dans la presse hier concernant la panne EDF. Le quartier de la mairie a subi une panne EDF hier, une panne qui est totalement indépendante des travaux que nous effectuons entre le CCAS et ce bâtiment de mairie. C'est tout simplement dans l'allée Gabert une panne de vétusté probablement. EDF a réagi très rapidement en mettant un groupe. Malheureusement, ce groupe n'était pas suffisamment puissant, puisque les principaux groupes avaient été disposés sur la côte avec les intempéries, notamment avec la neige. Nous avons dû attendre hier après-midi pour avoir un groupe beaucoup plus important, qui a pris le relais. La mairie a été hier dans le noir et sans chauffage, notamment sans ordinateur, ce qui est un drame bien entendu, vous l'imaginez bien, mais également, il faudra y penser, notamment pour les commerçants, le coiffeur Canonne et la pharmacie Caron.

Quelques annonces également sur ce qu'il va se passer dans notre commune du 20 décembre au 7 janvier : la piste de luge, manèges et patinoire de glace sur la Grand-Place, les 22, 23 et 24 décembre, le marché de Noël gourmand, chalet de la Grand-Place. Je vous invite déjà et j'insiste fortement pour que nous soyons très nombreux demain soir à 18 heures 30 pour la parade de Noël qui partira de la Maison du foot pour arriver sur la Grand-Place avec feu d'artifice, comme d'habitude. Certes, cela va perturber probablement un petit peu la circulation. Néanmoins, je pense que nous avons mis les moyens pour avoir une belle et grande manifestation. Le jeudi 28 décembre, il y a *Vaiana, la légende du bout du monde*, au Zéphyr. Le 9 janvier, il y aura la cérémonie des vœux aux associations, commerçants, professions libérales, corps constitués, au Zéphyr à 19 heures 30, à laquelle bien entendu vous êtes toutes et tous invités. Les vœux au personnel municipal se tiendront à la salle des Fêtes à 16 heures 30 le vendredi 12 janvier. Le 20 janvier, *Peppa Pig,* une pièce pour jeune public au Zéphyr à 17 heures, le 23 janvier une réunion publique sur le déploiement de la fibre optique, que nous attendons beaucoup, à la salle des Fêtes à 19 heures, en présence des intervenants de la MEL, mais également d'Orange. Le 27 janvier à la Cantoria avec un concert de quatuor de clarinettes. Le dimanche 28, une pièce *Les jumeaux* au Zéphyr à 17 heures. Les samedis 3 et dimanche 4 février aura lieu le Salon Créateurs *Des filles et des pépites* à la ferme Franchomme. Le 11 février, pièce de théâtre Peau de vache au Zéphyr à 18 heures. Le 17 février spectacle-cabaret *Enigma* au Zéphyr à 20 heures 30. Le 18 février, *Paris, On t'aime* au Zéphyr à 16 heures. Le 20 février, spectacle *Le malade imaginaire* au Zéphyr. Le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 22 février.

Nous avons eu une réunion des présidents à laquelle ont assisté Mme CHOUIA et M. VERCAMER. Nous avons décidé de bloquer un certain nombre des délibérations. Je me propose d'en faire la lecture. Il y a tout d'abord l'approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 30 juin et 16 novembre 2017. Il y a la délibération 9 « Régularisation comptable bar entracte le Zéphyr ». Il y a la délibération 11 « Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions des suggestions de l'expertise de l'engagement professionnel ». Il y a la délibération 12 « Renouvellement des conventions d'action culturelle », la 13 « Renouvellement des conventions d'objectifs solidarité et

cohésion sociale », la 14 « Avenant au contrat Enfance-Jeunesse », la 15 « Renouvellement de convention Éducation-Jeunesse », la 16 « Délégation du service public : marché hebdomadaire, rapport d'activités, GERAUD 2016 », la 18 « Renouvellement de conventions Sport », la 19 « Conseil des jeunes et désignation des membres », la 20 « Plateforme jeunesse », la 21 « Protocole d'accord transactionnel entre la ville de Hem et GECITEC», et la 23 « Échange foncier, collège Raymond Devos ». Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Abstention ? Unanimité. Merci.

Sans plus tarder, nous allons passer au Conseil des sages, que nous appelons encore Conseil des séniors, puisqu'il va falloir délibérer sur le sujet pour changer de nom.

2. CONSEIL DES SAGES

M. Pascal NYS, Maire : Quelques principes. C'est un Conseil que je préside, qui, bien entendu, est délégué au niveau de l'animation par une personne qualifiée de mon choix. C'est une instance consultative sans pouvoir de décision au sens propre du terme. Une instance qui travaille en étroite collaboration avec la municipalité. Devoir de neutralité : le Conseil s'interdit toute discussion à caractère politique ou religieux dans le cadre de ses fonctions. Il garde un certain devoir de réserve, voire de confidentialité. Il peut être à l'initiative de dossiers de réflexion et de proposition relatifs à la vie communale, peut être sollicité sur n'importe quelle question d'intérêt général. Il se prononce pour avis sur des dossiers ou des projets soumis par la municipalité. Son rôle est de faire profiter l'ensemble des citoyens de la mémoire, de la connaissance, de l'expérience acquise par les seniors. Il traduit ses avis ou demandes dans une délibération, délibération soumise à l'avis du Conseil d'administration de la commune ou transmise directement dans les services en fonction de l'objet de ces demandes.

Pour ce qui concerne le mandat 2015-2016. Pour faire simple, il y a 3 collèges : un collège de membres désignés par le maire, un collège proposé par les associations, et un collège tiré au sort par des volontaires. Sur la totalité des conseillers entre 2015 et 2017, nous avons la chance d'avoir 9 conseillers qui sont automatiquement reconduits, puisqu'ils ont particulièrement bien travaillé durant ces 3 ans et ils désirent prolonger leur expérience. Il y a donc 8 postes à pourvoir. C'est un petit peu plus compliqué, parce qu'il y a des cas particuliers. Ce serait beaucoup trop simple d'imaginer qu'il suffit de voter.

Les statuts prévoient 3 membres désignés par M. le Maire, à savoir M. Bruno GIRALDI, Mme Marie-Pierre d'HALLUIN, et Mme JUSY Françoise. Ces personnes n'ont pas démissionné, elles sont donc automatiquement reconduites. Les statuts prévoient également la parité au sein des 2 collèges, à savoir le collège des membres proposés par les associations : 4 femmes et 3 hommes, et le collège des conseillers volontaires : 3 femmes et 4 hommes, ce qui fait donc une parité totale.

En ce qui concerne le collège des proposés par les associations. Pour rappel, ils sont 4 femmes et 3 hommes, il y a 5 conseillers sortants qui sont reconduits : 4 femmes et 1 homme. Il nous faut donc 2 hommes. Nous avons, en termes de candidature, 2 conseillers, ce qui permettrait d'avoir la parité : M. Francis DELAEY, du Rétro Club Hémois, et M. Philippe LOOCK, du Donneur de sang de l'Amicale du Don du Sang. Ces deux personnes sont donc automatiquement nommées, puisqu'il nous fallait 2 hommes et que nous avons 2 candidats. M. DELAEY Francis et M. Philippe LOOCK sont donc nommés au collège des proposés par une association. En suppléante, nous avons une candidature complémentaire, Marie-Françoise BICZO, de Rencontres citoyennes. Nous la prenons et lui proposons le poste de suppléante, puisque nous avons l'ensemble des conseillères sortantes en totalité des postes pourvus. Jusque-là, c'est assez simple.

Le collège de tirage au sort des futurs conseillers volontaires : 3 femmes et 4 hommes, il y a un conseiller sortant qui est reconduit, en la personne de M. Christian DHAENENS. Il y a 9 candidatures pour 6 conseillers tirés au sort : 3 femmes, 3 hommes. Or 4 femmes sont candidates. Dommage. Il va donc forcément y avoir une suppléante. Dans les candidates, il y a Mme Lysiane BRAME, Mme Nadine DEJODE, Mme Pascale SERRA, et Mme Marianne WILLAERT. Je vais donc tirer au sort –

il faut imaginer que je suis innocent – *a priori* il devrait y avoir 3 conseillères et 1 suppléante. En conseillères : Mme Pascale SERA, Mme Nadine DEJODE, et Mme Lysiane BRAME. En suppléante : Mme Marianne WILLAERT. 5 hommes candidats pour 3 postes : M. CATTEAU André, M. DE POMMARE Guy, M. KAOUADJI Fethi, M. ROGER Jean-Claude et M. Pascal ZELLER. 3 conseillers et toujours la même main innocente : M. DE POMMARE Guy, M. KAOUADJI Fethi, et M. CATTEAU André. Sont donc suppléants : M. ROGER Jean-Claude, qui a fait d'ailleurs du premier Conseil sénior, si je ne me trompe, et M. Pascal ZELLER.

Si je récapitule, conseillers pour le mandat 2018-2020 : Mme BERTIN Germaine, Mme CUPAIOLO Reina, M. DELAEY Jean-Marie, M. DHAENENS Christian, Mme D'HALLUIN Marie-Pierre, Mme DUBROMEL Annick, M. GIRALDI Bruno, Mme JUSY Françoise, et Mme MOUSSA-BOUAFIA Saïda.

Nous ajoutons à cela M. DELAEY Francis et M. LOOCK Philippe. En suppléants Mme BICZO Marie-Françoise. Nous ajoutons également en conseillers Mme BRAME Lysiane, Mme DEJODE Nadine, Mme SERA Pascale, et en suppléante Mme WILLAERT Marianne. En ce qui concerne les hommes, M. DE POMMARE Guy, M. CATTEAU André, M. KAOUADJI Fethi, et en suppléants M. ROGER Jean-Claude, et M. Pascal ZELLER.

Félicitations ! Nous aurons le plaisir de nous réunir pour l'installation de ce Conseil sénior le 25 janvier à 17 heures 30. Bien entendu, mesdames et messieurs les conseillers, je vous invite toutes et tous à venir le 25 janvier.

Applaudissements.

3. PRÉSENTATION GROUPÉE DES DÉLIBÉRATIONS 2 A 8

M. Pascal NYS, Maire : Bien entendu, le vote sera fait délibération par délibération après les débats. Merci.

M. Francis VERCAMER : Merci, Monsieur le Maire. Nous allons faire cette présentation à deux voix, puisque M. le Maire complètera mes propos à la fin du diaporama. Je vous présente donc la première partie. Comme le disait M. le Maire, le diaporama qui vous est présenté reprend les délibérations 2 à 8.

Tout d'abord, la décision modificative : cette décision est destinée à opérer un premier nettoyage des lignes de crédit d'investissement afin de clore financièrement les opérations terminées. Elle tend à éviter les reports de crédit sur des opérations qui tardent à être engagées, faute de procédure juridique engagée. La plupart des crédits ainsi libérés sont affectés aux provisions destinées aux projets de renouvellement urbain, dont nous espérons le démarrage en 2018. Après l'affectation de cette décision, près de 10,5 millions d'euros seront disponibles pour l'école Jules Ferry, le centre social Saint-Exupéry, et les équipements destinés au développement économique et à l'emploi du quartier, ou encore à l'aménagement des espaces publics. Quelques crédits sont inscrits sur les opérations d'enveloppe finalisation pour faire face aux oublis ou aux avenants, tels que la transformation de la salle Dubus ou l'hôtel de police, et enfin des crédits destinés à la modernisation de l'accueil, particulièrement à la régie, sont également inscrits dans cette décision modificative.

Passons maintenant au budget primitif 2018 :

Le contexte exposé lors du rapport d'orientation budgétaire reste identique, même si quelques précisions ont été apportées par le vote du projet de Loi de Finance de l'État. Le cadre budgétaire reste incertain, avec des dotations et participations de nos partenaires encore floues et incertaines. La suppression sur trois ans de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages au niveau national doit se traduire par un dégrèvement total de cette même taxe à hauteur de 76,14 % de nos contribuables, pour un montant de 2 117 410 euros d'après un rapport sénatorial. Cette mesure fera passer notre recette fiscale de 7,3 millions d'euros à 5,2 millions d'euros, tandis que nos dotations passeront de

10,57 millions d'euros à 12,68 millions d'euros, soit plus de 60 % dans notre budget de fonctionnement, soit un état de dépendance qui me semble dangereux et à la merci des politiques de nos partenaires, notamment de l'État, sans compter la perte d'une partie de la dynamique d'attractivité de notre commune.

Par ailleurs, l'État maintient son souhait de faire 13 milliards d'économies sur les collectivités territoriales, ce qui représente une épée de Damoclès sur la ville, compte tenu de la dépendance financière dont je viens de vous parler.

En conséquence, la Ville poursuit sa politique de maîtrise de dépenses de fonctionnement, accompagnée d'une politique d'amortissement soutenue en matière de maintenance et d'entretien des bâtiments, de modernisation et de bien-vivre à Hem.

Le budget 2018 s'équilibre à hauteur de 20,4 millions d'euros en fonctionnement et de 4 millions d'euros en investissement, dont 10 331 000 euros de masse salariale et 1 174 000 euros de crédits destinés aux associations, quasiment identiques – à 300 euros près – à l'année 2017.

La section de fonctionnement est celle qui permet de prendre en charge l'activité quotidienne de la commune. Son financement (avant transformation de la fiscalité dont les modalités ne sont pas encore claires puisque le budget a été voté ce matin, les transferts entre les chapitres seront réalisés lors du budget supplémentaire) se répartit entre les dotations et participations de nos partenaires : État, MEL, département par exemple pour 52 % en attendant la part de taxe d'habitation qui devrait nous arriver, soit 10,57 millions d'euros, la fiscalité avant la réforme de transfert pour 36 %, soit 7,3 millions d'euros, et les autres recettes, c'est-à-dire les participations d'usagers, les contrats de ville, et les taxes diverses pour 2,53 millions d'euros, soit 12 % de notre budget.

Si le produit fiscal augmente, ce n'est pas à cause de l'inflation des taux communaux, qui restent depuis 8 ans stables, comme vous pouvez le voir. C'est d'ailleurs pourquoi nous ne baissons pas conjoncturellement ceci. Si le produit fiscal augmente, c'est grâce à l'accroissement de l'assiette imposable, c'est-à-dire des bases taxables, et grâce à l'arrivée de nouveaux logements ou de nouveaux bâtiments économiques.

La masse salariale reste maîtrisée, voire stable, à + 0,03 % compte tenu des Temps d'activité périscolaire (TAP), qui transfèrent de la masse salariale d'animateurs en coût d'animation des ALSH ou en prestation scolaire, et qui absorbent également les effets liés aux décisions gouvernementales sur le statut des fonctionnaires.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent en moyens d'administration générale, c'est-à-dire l'état civil, l'administration, le fonctionnement des bâtiments pour 26 %, les écoles pour 24 % (écoles, restauration scolaire et animation scolaire), l'aménagement et l'environnement, en partie fonctionnement et en partie investissement pour 15 %, le social et l'emploi pour 14 %, le sport et la jeunesse pour 11 % et la culture pour 10 %. En outre, comme chaque année, nous constituons des provisions pour risques et charges à hauteur de 300 000 euros, dont 295 000 euros obligatoires de garanties d'emprunt du foyer logement pour personnes âgées, portant l'encours après décision modificative que nous allons voter tout à l'heure à 10 984 138 euros.

Quelques comparatifs de notre commune au sein de la métropole :

D'abord, les recettes par habitant, toutes recettes confondues. La ville de Hem perçoit 11 317 euros par habitant. Je vous laisse comparer dans l'ordre avec Croix, Lille, Roubaix, Villeneuve-d'Ascq, Wasquehal, Tourcoing, Wattrelos, Lys-lez-Lannoy, et Ronchin : Hem se situe au milieu par rapport à toutes ces villes présentées. Il y en a bien d'autres, mais nous avons essayé de prendre un certain nombre de villes à peu près de notre taille, un petit peu plus grosses ou emblématiques de notre métropole.

Ensuite, la dette par habitant. La ville de Hem se retrouve à 45 euros par habitant. Je vous laisse comparer avec les mêmes villes citées auparavant, mais si elles ne sont plus dans le même ordre. Nous sommes bien loin de la strate nationale, puisque la strate nationale doit être aux environs de 1 000 euros par habitant. Il est question de 998 exactement pour la strate de 10 000 à 20 000 habitants.

Vous avez une comparaison entre la dette et les recettes par habitant. Comme vous pouvez le voir, ce ne sont pas toujours les plus riches qui ne sont pas endettés. Je vous laisse regarder. La ville de Hem présente un gros écart entre les recettes et la dette. Plus on est riche, normalement, moins on doit s'endetter, puisqu'on a les moyens.

En section d'investissement, nous poursuivons notre politique de désendettement qui nous place parmi les villes les moins endettées de la métropole comme vous avez pu le voir, et même de France, grâce à des efforts continus, sans pénaliser notre politique de modernisation et d'équipement de notre commune.

En ce qui concerne la dette, vous voyez que l'encours continue à baisser, puisque nous remboursons à peu près 80 000 euros par an, sans emprunter. Vous avez donc forcément une baisse de l'encours d'endettement assez importante depuis l'année 2002. L'année 2003 était en pic, puisque nous avions entre l'encours, plus le report, c'est-à-dire ce qui avait été voté, mais non contracté, nous nous retrouvions à près de 8,5 millions de dettes, et nous nous retrouvons aujourd'hui à moins de 900 000 euros. Pour cela, il faut maintenir un autofinancement suffisant qui permette de financer nos investissements après une petite décrue lors des 3 dernières années. Nous retrouvons à nouveau des moyens d'environ 2 millions d'euros. Nous essayons de maintenir cet autofinancement qui nous sert à faire nos investissements.

Avec le budget primitif, nous voterons également le budget annexe hors taxe du Zéphyr, dont nous estimons les recettes à 300 000 euros pour les spectacles, 50 000 euros pour la location de salle, 10 500 euros pour les autres recettes, dont les recettes de base. Les coûts d'acquisition de spectacles sont estimés à 461 045 euros. C'est très précis, mais vous savez qu'il y a un certain nombre de spectacles que nous avons déjà achetés, puisque la programmation va jusqu'à juin 2018. En plus, dans cette somme, vous retrouvez les acomptes pour 2019. Il y a également une masse salariale d'environ 70 000 euros. Vous retrouvez également des frais de fonctionnement pour 58 000 euros, qui financent notamment l'énergie et les frais de fonctionnement. Les frais de communication sont à la hausse à 70 000 euros afin de poursuivre la montée en notoriété de notre salle. L'objectif, comme je l'avais dit au ROB, est d'augmenter la fréquentation de 20 % cette année par rapport à 2017.

La part de subvention d'équilibre se monte donc à 100 000 euros pour la partie « spectacles », à un petit peu moins de 200 000 euros pour la partie « spectacles transférés », c'est-à-dire les spectacles qui avaient lieu avant le Zéphyr, notamment à la salle Leplat ou à la salle des Fêtes et que nous avons transférés au Zéphyr, tel que les concerts de Patrick Salmon, les vœux, les conférences diverses et variées, les salons, que nous pouvons retrouver au Zéphyr. En outre, une dépense de 108 275 euros est prévue pour le traitement d'air du hall d'entrée et la poursuite de l'équipement en éclairage et en sonorisation.

Enfin, ce budget annexe de la blanchisserie ne verra aucune écriture nouvelle, à part le report des lignes de crédit existantes dans l'attente de sa clôture que nous espérons cette année 2018.

Je passe maintenant la parole à M. le Maire pour la diapo suivante et qu'il présente en détail les dépenses.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Francis, pour cet état du budget 2018. Je tiens d'autant plus à te remercier que pour moi, c'était mon premier budget. Je savais qu'il y avait du travail, mais je n'imaginais pas qu'il y en avait autant, d'autant que nous travaillons en pleine collégialité et que les pôles se décarcassent pendant deux à trois mois pour équilibrer ce budget. Je trouve impressionnant le travail qu'il peut y avoir sur les quelques mois de l'année sur ce budget.

Parmi les dépenses de fonctionnement que nous souhaitons maintenir à un niveau similaire à celui de 2018, nous notons quelques hausses en plus du montant alloué à la masse salariale. Ainsi, en augmentation le budget Éducation-Jeunesse avec 85 000 euros supplémentaires pour les prestations culturelles, sportives et citoyennes qui ont été mises en place dès la rentrée au retour de la semaine de quatre jours. Cette augmentation n'est pas une véritable augmentation, puisque c'est un transfert de la somme qui était intégrée auparavant dans la masse salariale. Elle est donc aujourd'hui directement versée au profit des élèves de nos écoles, à raison de 17 ou 20 euros en fonction qu'ils sont ou non en QPV. Une augmentation de 22 000 euros pour la restauration scolaire est également incluse dans ce budget 2018 pour prendre en charge le double choix désormais proposé aux enfants, avec un accent mis sur le repas bio et la consommation de produits locaux. 23 000 euros sont également inscrits pour la plateforme Jeunesse, conformément au projet Jeunesse voté début 2017. Cette plateforme ouvrira ses portes début 2018 pour accueillir des jeunes dans le local Dubus. 30 000 euros sont également inscrits pour accompagner la convention territoriale des prestations aux familles, que nous verrons tout à l'heure. Ce montant correspond à l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui accompagnera l'ensemble des partenaires pour la mise en place de cette convention. La ville de Hem prend en charge l'intégralité des coûts qu'elle refacturera ensuite à ses partenaires.

17 000 euros sont également inscrits pour poursuivre l'étude sur le commerce qui a été engagée dans le cadre du FISAC, étude qui nous permettra de définir nos objectifs en termes de commerce sur la ville, avec la problématique de ces commerces de centre-ville, et nous accompagner durant 2018, que nous souhaitons consacrer au commerce local. 97 000 euros ont été inscrits pour renouveler nos bâtiments modulaires qui abritent les services pendant les travaux de l'hôtel de Ville, principalement pour les archives et d'autres différents de cela pour les sanitaires du CTM.

Enfin, le budget Culture voit son budget augmenter pour faire face à l'augmentation de la fréquentation de l'école d'arts plastiques. Ainsi, 15 000 euros ont été alloués en plus. Comme chaque année, dans le budget, nous retrouvons les crédits pour les animations de notre ville. Outre les traditionnelles manifestations, à savoir Oxyg'Hem, Hem en Fête, etc. En 2018, la Ville prévoit un budget complémentaire pour fêter comme il se doit le centenaire de l'armistice, auquel Jean-François associe d'autres villes pour avoir une manifestation beaucoup plus importante que nous aurions pu le faire. Par ailleurs, il a été prévu d'accompagner le PRU Lionderie 3 Baudets dans le cadre du travail de mémoire pour 30 000 euros, destinés principalement à la vente.

Concernant les dépenses d'investissement, comme l'a indiqué Francis VERCAMER, elles se répartissent entre les gros travaux pour un montant de 2,58 millions et les PPIM, c'est-à-dire les Plans pluriannuels d'investissement et de maintenance, qui sont globalement du même montant. 580 000 euros ont été de nouveau inscrits pour réaliser les terrains multisports. Pour l'un, il s'agit d'une remise en état sur le triangle des saules ou des écoles pour l'autre. Il s'agit d'un aménagement au sein du site Diligent. De même, un terrain de paddle sera aménagé au tennis club afin de répondre aux attentes et aux aspirations de nos jeunes tennismen.

En 2018, la Ville va investir dans une cuve inox au bassin scolaire Dubus. Cela devrait assurer une meilleure étanchéité et une pérennité à notre bassin qui souffre de vétusté malgré de nombreux travaux effectués. Nous perdrons donc probablement la première place de client pour Iléo, puisque nous avons tendance à rejeter quasiment autant d'eau qu'il y a dans le bassin, de manière périodique.

La Ville, en 2018, va également se doter d'un lieu qui permettra de faire vivre l'histoire de Hem. Ainsi, 300 000 euros seront investis dans la construction et l'aménagement d'un local destiné à accueillir le musée de l'histoire locale de la ferme Franchomme. Il permettra d'organiser des expositions en lien avec les associations d'histoire et de généalogie, mais aussi d'exposer tous les objets que les Hémois donnent à la commune, comme les anciens recueils, les drapeaux, les collections.

En attendant la convention avec l'ANRU, la Ville poursuit les études nécessaires au projet de renouvellement urbain, avec un budget de 182 660 euros. Ainsi, en avril 2018, nous engagerons la

poursuite des études concernant la relocalisation de l'école Jules Ferry sur le site Liétanie à proximité de l'école maternelle La Fontaine.

112 000 euros seront reconduits pour faire face aux nombreuses demandes de stationnement dans la ville. Plusieurs places de stationnement seront donc créées, notamment dans le quartier des 3 Baudets et de la rue du Professeur Nobel.

Comme vous avez pu le constater, les travaux d'extension et de mise aux normes de l'hôtel de Ville ont débuté. Si le projet est déjà financé en grande partie, un complément de crédit a été prévu pour la démolition de la conciergerie à hauteur de 60 000 euros. Par ailleurs, 98 100 euros ont également été inscrits pour du matériel informatique à renouveler en vue du déménagement, ainsi qu'à la modernisation de l'accueil. Enfin, 40 000 euros ont été inscrits pour compléter les travaux effectués dans le centre de formation Schweitzer, où sont domiciliées les associations Ordinat'Hem, École et quartiers, et Opsie Formation.

En ce qui concerne les PPIM, comme vous le savez, les dépenses d'investissement sont désormais concentrées sur 14 PPI, qui intègrent en particulier les dépenses liées à la mise aux normes de sécurité. Pour le PPIM consacré aux écoles et à la restauration scolaire, un montant de 150 000 euros a été fixé. Outre les travaux de sécurité pour 35 221 euros, une remise en peinture des façades de l'école Victor Hugo et une première phase de travaux d'insonorisation du restaurant scolaire Saint-Exupéry sont prévus. Il faut également compter 8 000 euros pour l'achat de matériel de restauration et 20 000 euros de frais de maintenances diverses. Le PPIM sport s'élève à 50 000 euros. Il prévoit notamment du matériel complémentaire pour la salle Dubus, mais aussi des équipements de sécurité : stop chute pour les panneaux de basket, et 4 000 euros pour les pare-ballon.

Quant au PPIM culture, il servira entre autres à équiper la Cantoria, dont les travaux d'agrandissement devraient s'achever d'ici la rentrée 2018. 10 000 euros seront également consacrés à l'investissement dans les assises du théâtre de l'Aventure. Bien entendu, ce PPI intègre toute dépense liée à la sécurité et aux urgences relevées dans l'année. En ce qui concerne la solidarité, ce PPI, à la demande du pôle social, a été abondé dans l'année 2018, afin de lancer une opération globale pour la réalisation des aires de jeux petite enfance : celle du Jardin des Perspectives, celle du Terrain Charcot et de la Maison de la petite enfance. 8 500 euros de ce PPI seront investis dans le renforcement de la clôture du Centre solidaire. Enfin, 12 500 euros seront également réservés à des travaux d'entretien nécessaires dans le Centre social des 3 Villes. En ce qui concerne les autres bâtiments, ce PPI Autres bâtiments est réservé à tous les équipements qui ne dépendent pas directement d'un service. C'est le cas notamment de l'église Saint-Corneille où la ville investira 30 000 euros dans la rénovation des vitraux en 2018.

En ce qui concerne la GUP, le PPI gestion urbaine de proximité a été abondé cette année pour répondre à la dynamique collective en faveur des Incroyables comestibles, Bac protégé et Défi zéro déchet, dans lequel je vous rappelle, la municipalité a décidé de s'engager en suivant d'ailleurs deux habitants qui se sont pris en main et qui ont lancé le projet. Dans ce PPI sont prévus également l'achat de corbeilles urbaines, l'achat de bacs à fleurs et l'achat d'arceaux à vélo. À ces 70 000 euros s'ajoutent 7 000 euros pour planter des arbres dans l'esprit de créer des corridors biologiques. D'un montant de 250 000 euros, ce PPI voiries/éclairage public financera la sécurisation des passages piétons aux abords des écoles avec des LED bleues. Il financera également la mise en discrétion des réseaux en fonction des travaux de voiries engagés par la MEL, la modernisation de l'éclairage public, et comme chaque année la rénovation des plaques de rues.

En ce qui concerne les chemins piétonniers, le budget s'établira à 102 000 euros, d'une part pour renforcer la signalétique de nos chemins et poursuivre la réalisation des chemins piétonniers. La Ville s'est engagée à accompagner la MEL dans la réalisation de certains chemins, notamment la liaison Hem-Forêt, Hem-Sailly et Hem-Willems.

Le PPI vidéoprotection/sécurité a été renforcé. Il s'élève désormais à 300 000 euros. 200 000 euros sont réservés aux protections, avec la création d'un nouveau CSU au sein du poste de police commun avec la police nationale. La Ville a harmonisé ses équipements avec ceux de la MEL. Désormais, elle achète du matériel *via* la communauté urbaine. Ce nouveau budget 2018 permettra à la fois de moderniser certaines caméras d'ancienne génération et de rajouter des caméras à certains endroits. À l'issue de l'année 2018, la Ville devrait comptabiliser 65 caméras. Outre ces caméras de vidéoprotection, 25 000 de crédit sont réservés pour les investissements nécessaires dans le cadre des plans de sécurité Vigipirate. 85 000 euros sont également prévus pour doter nos équipements de badge afin de mieux sécuriser et gérer les accès de nos bâtiments.

Cette année, le PPI Matériel a été particulièrement abondé, avec 128 000 euros de crédit supplémentaire pour renouveler le matériel des fêtes : stands parapluie, plateaux de podium, barrières de sécurité avec remorque de transport, ainsi que des *Fly Case* qui permettront de ranger le matériel dans de bonnes conditions. Par ailleurs, la Ville envisage des formations du personnel pour la manipulation de tout ce matériel et l'optimisation du rangement.

Le PPI jusqu'à présent appelé Économie d'énergie se transforme en PPI de transition énergétique, puisque la Ville a prévu de se lancer en 2018 dans l'achat de panneaux photovoltaïques sur certains équipements. En ce qui concerne l'accessibilité, conformément à l'agenda pour la mise en accessibilité des équipements votés en 2016, la Ville de Hem a prévu d'y consacrer 100 000 euros en 2018. Enfin, le budget 2018 contient deux PPI plus modestes : 20 000 euros pour le cimetière et 40 400 euros pour l'achat ou le remplacement d'autos utilitaires pour les services techniques. À ces PPI s'ajoutent comme chaque année les aides aux particuliers en ce qui concerne la rénovation de façades et l'aide au développement durable pour 40 000 euros. Je vous informe d'ailleurs qu'en 2018, nous avons décidé de lancer une nouvelle thermographie aérienne.

Comme indiqué lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, il faut retenir qu'en 2018, à Hem, les impôts n'augmenteront pas, que la Ville continue à se désendetter et surtout qu'elle respecte ses engagements pris auprès des habitants pour qu'ils puissent bénéficier de services publics de qualité et vivre dans une ville conviviale, agréable, et solidaire. Merci.

Applaudissements.

Y a-t-il des commentaires ou voulez-vous que je passe directement au vote ?

Mme Karima CHOUIA : Je vais commenter. Monsieur le Maire, chers collègues, merci pour cette présentation. Merci pour les comparatifs, les ratios à l'échelle des villes environnantes. C'est toujours bien d'avoir une échelle de comparaison pour présenter aujourd'hui l'application concrète de nos choix politiques pour l'année à venir. Les dotations ne baissent pas en 2018, la bonne affaire. Je vais vous livrer mes interrogations, mes remarques, mes questionnements, mes idées pour aller plus loin sur certaines choses.

D'un point de vue plus global sur le budget primitif de la Ville, je me suis basée uniquement sur la maquette M14 dans ce que je vais dire. Il y a donc peut-être des chiffres très spécifiques que je vais relever.

Nous constatons que le budget d'investissement est en hausse de 50 000 euros, donc 850 000 euros transférés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, cela démontre que vous poursuivez toujours votre politique d'investissement. C'est une bonne chose. Il ne faut pas qu'elle se fasse au détriment des dépenses de fonctionnement qui vont, elles, impacter plus directement les Hémois. Dans un contexte où la dépense publique devient de plus en plus critiquée, parce qu'elle pèse sur les ménages en termes d'impôts, il y a des villes qui n'investissent plus ou qui n'investissent plus autant qu'avant. Nous le faisons encore. L'investissement fait vivre les entreprises, fait tourner l'économie et valorise le patrimoine de la collectivité. Je ne vais pas vous jeter la pierre de poursuivre des investissements à partir du moment où ils sont mesurés. Si de prime abord nombre de vos propositions sont louables et j'adhère parfaitement à ces propositions, leur retranscription sur la

maquette M14 par contre les rend obscures et m'empêche d'en avoir une vision transparente. Je vais m'en expliquer sur quelques points, parce que je n'ai pas tout relevé.

Sur l'énergie – je sais, dès que j'interviens sur l'énergie, vous dites que vous n'avez pas attendu après moi –, vous affichez une diminution de 32 000 euros des dépenses d'énergie. Dans la maquette, sur la ligne « combustibles » on note en effet une diminution de 55 000 euros. Par contre, la ligne « électricité-énergie » est prévue à la hausse de 23 000 euros. Faut-il comprendre que c'est cela, la diminution de 32 000 euros ? À quoi correspond cette augmentation sur les énergies sur l'électricité quand d'un côté, on nous dit qu'elle baisse ? Est-ce le prix du kWh qui pèse parce qu'il a augmenté ? Est-ce nos consommations qui ont augmenté pour x raisons ? De la même manière, la ligne « combustibles » a diminué, parce que les cours étaient moins importants en 2017. Ils commencent à ré-augmenter, peut-être qu'elle augmentera donc après. Il s'agit juste d'objectiver les diminutions et les augmentations et de comprendre ce qu'il se passe. À l'époque, André BISCOP avait rempli un tableau récapitulatif avec les kWh par bâtiment. Ce serait bien que nous ayons à nouveau ce document, parce qu'il permet de voir l'évolution des consommations. On ne le chiffrerait pas uniquement en monnaie sonnante et trébuchante, mais aussi en termes de kWh.

Sur l'entretien des bâtiments publics, des autres bâtiments et des réseaux, les éléments sont présentés en diminution de près de 53 000 euros. La maintenance est aussi prévue à la baisse de 2 100 euros. J'avoue que baisser les enveloppes prévisionnelles d'entretien m'interpelle. Pour moi, cela ne va pas dans le sens de faire des économies à long terme. Il y a forcément un impact budgétaire qui va se répercuter dans quelques années : moins on va entretenir régulièrement, plus cher cela va nous coûter quand nous allons devoir rénover, restaurer ou que sais-je. Nous l'avons vu sur la salle de sport Dubus. L'idée n'est pas de dégrader la situation des bâtiments, je suppose, mais il y a forcément une explication.

Sur la restauration scolaire, nous avons une augmentation de 21 410 euros, sauf que cette ligne alimentation est globale. Nous ne savons pas trop si cela concerne les écoles, les crèches, les repas livrés à domicile. C'est très réjouissant pour moi de voir qu'il y a un deuxième menu de cantine qui est mis en place, que la Ville a accédé à ce choix adapté, qui amène une augmentation de la fréquentation. C'est une très bonne chose.

Dans le même axe, sur le volet recettes des activités, en tout cas de la ligne « redevance des activités périscolaires », dont je comprends qu'il s'agit aussi des redevances liées à l'alimentation, nous notons une augmentation de 49 000 euros. Si je comprends bien, l'augmentation des tarifs que vous avez pratiquée se traduit par une augmentation des recettes. Finalement, nous avons plus de recettes que ce que cela nous coûte. Cela nous coûte 21 000 euros en plus. Peut-être n'est-ce pas cela, mais en tout cas, j'en attends une explication. Puisque ce double choix a été rendu possible et qu'il existe aujourd'hui sur les crèches, sur la restauration, ne peut-on pas imaginer l'étendre aux personnes âgées, parce qu'il y a aussi des personnes âgées chez elles qui veulent être maintenues à domicile, et c'est aussi une priorité du gouvernement et du département de maintenir les personnes âgées à domicile. Or certaines ne font pas appel à ce service de repas livrés parce qu'il n'y a pas de double choix. Si nous voulons leur permettre d'être maintenues dans leur domicile, c'est aussi une possibilité, je pense, qui peut leur être offerte et qui recouvre tous les âges de la vie.

Un certain nombre de dépenses se retrouvent sous une appellation « autres » : autres matières fournitures, autres services extérieurs, autres contributions. Au total, toutes ces lignes « autres » représentent 1 351 000 euros, soit 6 % du budget global. Finalement, on n'arrive pas à déterminer ce qu'il y a dedans. Certainement qu'il y a ce que vous nous avez présenté : les 85 000 euros de renfort d'attractivité pour le Zéphyr, la participation aux écoles, les alternatives aux TAP. Ce n'est pas clair, en tout cas dans la manière dont c'est présenté dans la maquette M14. Pour moi, ces vœux et ces présentations sont louables, mais je ne m'y retrouve pas forcément dans la retranscription.

La subvention au logement foyer augmente un petit peu, passant à 900 000 euros. Là encore, sur le logement foyer, qui va devenir résidence autonomie au fur et à mesure qu'il va répondre à un cahier

des charges, il faudrait pouvoir l'intégrer dans une logique de parcours résidentiel sur ce qu'il se présente sur la ville. Nous avons une résidence service toute neuve qui vient d'ouvrir, à quelques mètres du logement foyer, qui va attirer des personnes avec d'autres revenus, mais qui présente aussi quelque part des services similaires. Il faut penser « global » sur tous ces équipements. Pourquoi ne pas penser cet établissement de manière intergénérationnelle, puisqu'au fur et à mesure des années, nous n'aurons plus une liste d'attente énorme au logement foyer, ouvrons, prenons le virage inclusif de la société sur les personnes handicapées par exemple. Il y a peut-être des choses à réfléchir ensemble en Commission.

Sur le budget primitif du Zéphyr, je constate sur la maquette M14 que la subvention d'équilibre représente 53 % du budget, 410 000 euros. On prévoit une baisse des produits et des services de l'ordre de 42 000 euros de BP à BP. 410 000 euros, j'ai voulu chiffrer ce que cela représente, puisque cela ne représente peut-être pas grand-chose sur 20 millions ou pas, mais 410 000 euros, c'est le montant cumulé des subventions aux associations sportives, culturelles, d'éducation et de jeunesse de la Ville, ce qui fait 327 000 euros, et une partie de la compensation pour le personnel de ces mêmes associations. C'est 162 000 repas d'enfants en restauration scolaire, à 2,53 euros de coût brut facturé, c'est 4,8 années d'alternative aux TAP, à 85 000 euros l'année, c'est le budget alimentation annuel de la Ville pour 419 000 euros, et c'est 7,8 années de budget fournitures scolaires pour les établissements scolaires. Je trouvais que c'était plus parlant, finalement, parce que j'ai l'habitude de vous dire que cela coûte. Le coût du Zéphyr pèse sur les finances de la Ville, et influence les choix qui sont faits. Pour l'instant, ce budget tel que présenté ne prévoit pas forcément d'amélioration de la situation. L'équipement n'est pas encore optimisé en tant que salle de spectacle. Je ne parle pas des spectacles qui étaient faits par la Ville auparavant et qui sont délocalisés. Nous avons une programmation qui n'est peut-être pas pleinement adaptée à l'envie de tous les Hémois. Je sais, tout va bien au Zéphyr, tous les Hémois sont contents, c'est une belle salle. Effectivement. Cet équipement, c'est l'ensemble des Hémois qui le finance. Pourtant, une majorité d'entre eux ne peut pas se permettre financièrement de venir assister à un spectacle. La semaine dernière, Chantal Goya est venue à Hem. Le coût d'entrée par personne était – enfant compris – de 40 euros. Si l'on considère une famille avec deux enfants, le spectacle à lui seul représente un budget de 160 euros. 160 euros, cela équivaut à la moitié du budget alimentation moyen mensuel pour une famille en France. Pour un foyer avec des revenus inférieurs à 1 000 euros, le budget mensuel alimentation tombe à 200 euros.

Le spectacle *Peppa Pig* est proposé à 32 euros par personne, ce qui fait, pour la même famille de 4 personnes, 128 euros. Le problème de cette salle n'est pas d'en faire un outil de rayonnement de la Ville, mais que les Hémois puissent participer à des spectacles et profiter de l'équipement qu'ils financent. La programmation doit être un moyen de les attirer, peut-être plus adaptée avec des spectacles qui coûteraient moins cher, des tarifs préférentiels. Je sais que certains sont déjà mis en place, mais d'autres pourraient être retravaillés. Peut-être que la Commission Culture peut aussi travailler sur la programmation. Pourquoi ne pas définir, échanger ? Nous n'avons pas les mêmes visions du public. Nous avons des connaissances de public différentes, des visions différentes de ce qui plaît ou ne plaît pas. Finalement, nos débats pourraient nourrir une programmation différente.

Sur les subventions aux associations, bien évidemment je me réjouis du maintien du niveau de 2017 des subventions versées. Je me suis déjà exprimée plusieurs fois sur le sujet. Oui, il est important de démontrer notre soutien indéfectible à toutes les associations et les bénévoles qui œuvrent pour faire vivre des valeurs de solidarité et de fraternité au profit de tous, loin de démarches purement comptables. L'argent ne fera jamais la richesse d'une société, mais apprendre aux autres à lire, à écrire, à compter, oui ! Redonner espoir et combattivité à des enfants et à jeunes abimés par la vie, faire sentir les adultes éloignés de l'emploi vivant à nouveau, oui ! Nos associations sont un patrimoine et une richesse inestimable, et sont à soutenir au mieux. Elles apportent à la collectivité bien plus qu'elles ne coûtent aux collectivités en général.

J'ai juste une petite remarque sur quelque chose que nous pourrions retravailler ensemble sur le budget associatif. J'ai pris comme exemple l'association Actigym, qui a un budget qui passe de 400 euros à 200 euros. Je trouve dommage d'avoir opéré ce choix, alors que c'est une association qui

dispose d'un salarié et qui compte 200 adhérentes de tous les quartiers de la ville. C'est aussi une association qui permet une mixité sociale, un travail autour de la santé pour des mamans qui sont éloignées des pratiques sportives. Je vais vous expliquer pourquoi j'ai pris cela en exemple : je l'ai comparée à la subvention versée à l'association du club de gym de la Marque, qui elle a un montant de 898 euros. Ces deux associations font de la gym bien-être, ont des adhérents. Mais je pense comprendre le pourquoi des choses : ces deux associations sont sur deux budgets différents. L'une est sur le volet social, l'autre est sur le volet sport. Finalement, elles ont le même but : elles font toutes les deux de la gym, elles font toutes les deux de la gym bien-être avec des adhérents, et elles ont des subventions qui sont complètement différentes. Nous pouvons peut-être, à l'échelle des budgets associatifs, plutôt que de raisonner parfois uniquement par service (social, jeunesse, sport), regarder ce qu'il se fait dans les autres commissions pour lisser les moyens.

Sur la blanchisserie, je me suis déjà exprimée régulièrement sur le sujet. J'aimerais beaucoup un bilan détaillé qui nous permettrait de mettre en perspective le coût qui a été supporté par la Ville au regard de l'emploi net. Créer un tableau qui représente le nombre d'emplois créés ou transférés dans cette zone d'activités me semble indispensable pour que nous puissions juger de la réussite ou non de cette opération.

Oui, nous avons des idées convergentes sur bien des sujets importants pour notre Ville, comme le lien social, le soutien aux forces vives de la ville, la modernisation des services, l'implication sur des thématiques liées à l'écologie ou l'environnement par exemple. Mais, dans un même temps, nous avons des propositions divergentes sur des sujets fondamentaux, comme le budget du Zéphyr, le CD 700 et la manière dont cette maquette M14 est présentée, qui laisse des zones non transparentes. Je ne vais pas laisser signer un chèque en blanc, parce que j'ai aussi des choses sur lesquelles je ne suis pas d'accord. Il y a des choses sur lesquelles je vous rejoins, d'autres non. Merci.

M. Laurent PASTOUR : Je vais vous répondre sur la partie électricité et consommation électrique. En 2015, nous avons dépensé au niveau électricité sur les bâtiments 288 000 euros, 230 000 euros en 2016. En octobre 2017, nous étions à 211 000 euros encore à la baisse. En effet, il y a une hausse pour le budget de l'année prochaine, pour la simple et bonne raison que l'ensemble des modulaires de la mairie, aussi bien ici sur le site de la mairie qu'au niveau du CTM, est entièrement à l'électricité en termes de chauffage et climatisation. C'est une dépense supplémentaire que nous n'avions pas les autres années. C'est pour cela que nous avons prévu un budget à la hausse par rapport au budget de cette année.

M. Étienne DELEPAUT : Je vais intervenir sur la subvention Actigym. Vous savez que tous les clubs doivent rendre des dossiers de subvention pour début juillet, également faire des Assemblées générales. Ces deux conditions sont rédhibitoires pour avoir une subvention. Il se trouve que malgré les demandes que nous faisons aux clubs, il y a des clubs qui ne font pas d'AG et il y a des clubs qui malheureusement ne rendent pas leur dossier de subvention. Début septembre, dans ces clubs, il y avait Actigym et un autre. Le service des sports a relancé, alors que ce devait être fait pour juillet, ces clubs. Finalement, ils ont rendu un dossier. En fait, un des deux clubs a donné le dossier. Nous avons donc décidé de donner une subvention, mais elle a été réduite du fait que le dossier n'était pas rendu dans les temps. Si j'avais suivi strictement ce qu'il fallait faire, elle n'aurait rien eu. Conscient, comme vous, que cette association répond à un besoin sur le site, nous avons fait quelque chose que nous n'aurions peut-être pas dû faire, mais cela lui permet quand même d'avoir une subvention. Sur le club dont vous parlez et qui ne dépend pas du sport, je ne peux pas répondre.

M. Philippe SIBILLE : Merci, Monsieur le Maire. Transition avec Étienne DELEPAUT. Je passerai après le relais à M. LECLERCQ, vous devinez pour quelle raison, madame. Effectivement, nous ne sommes pas sur la même démarche. Je remercie Étienne d'avoir répondu à ce contexte. Nous avons souhaité maintenir le montant de subvention à l'association Gym de la Marque. Aujourd'hui, nous n'allons pas reprocher à cette association d'être victime de sa notoriété, puisque je pense savoir que la Présidente est obligée de restreindre les inscriptions, sans quoi nous ne sommes pas capables de produire les structures. Elle a fait un travail de délocalisation. Il y a aussi Beaumont qui est touché.

Nous essayons tous les quartiers de la commune. Je me voyais donc mal, même si j'avais contacté Étienne DELEPAUT, parce qu'on est sur les mêmes activités séniors, nous essayons de faire des actions intergénérationnelles ponctuelles. Par contre, Jean-François, tu permettras une allusion à Mme au Zéphyr et l'accès à la culture. Nous vous avons entendue, Madame CHOUIA, précédemment. Le Centre communal d'action sociale a aujourd'hui proposé et propose des places aux plus démunis d'entre nous de façon objective, sans cibler particulièrement et dans l'anonymat, rassurez-vous. Je remercie d'ailleurs Jean-François LECLERCQ dans cette distribution de places, où nous les achetons au prix fort sans distinction de programme. Nous essayons de toucher aussi les programmes intergénérationnels qui peuvent faire plaisir à nos Hémois en difficulté à des prix, je pense, concurrentiels. Je remercie Jean-François LECLERCQ, parce que j'avais l'inquiétude, mais il m'a rassuré tout de suite, vous savez comme on fait les spots : « *Hop, le clan CCAS au programme.* » Non, ce sont des places qui sont diffuses dans la salle du Zéphyr. Merci à Jean-François de permettre cette possibilité d'offrir des spectacles aux plus démunis dans tous les quartiers. Vous parliez d'un travail en Commission. Vous savez que je suis favorable aux Commissions *ad hoc*, et ce pourrait être un sujet que nous pourrions traiter. J'inviterai bien sûr notre collègue Jean-François. Merci.

M. Jean-François LECLERCQ : Je suis content de voir que l'on aborde le Zéphyr dans tous les Conseils municipaux. Cela permet de rebondir à chaque fois sur le Zéphyr et d'en parler, ce qui est très bien. Effectivement, la culture coûte cher, c'est sûr, et ce n'est pas qu'à Hem. Si l'on regarde partout en France, malheureusement, la culture représente des coûts importants. Tout à l'heure, sur le budget global, comme l'a dit Monsieur le Maire, la culture est un budget sur Hem de 10 %, mais quand je vois ce que nous parvenons à y faire, c'est peu, mais nous faisons beaucoup. Le Zéphyr, certes, a un coût. Vous parliez tout à l'heure du spectacle de Chantal Goya. C'est effectivement une tête d'affiche, et qui dit tête d'affiche dit forcément un coût derrière, un coût induit et des frais qu'il faut gérer. Tout cela mis au bout du compte, nous parvenons à un coût de billet qui peut paraître cher, mais qui comparativement à ce qui peut se faire dans d'autres salles dans d'autres régions… il faut aussi, lorsqu'une boite de production vient nous voir et nous propose un spectacle, nous disons : *« OK, nous prenons. Le prix du billet coûtera tant. »* Il faut que nous soyons cohérents avec ce qu'il se fait ailleurs, sans quoi la boite de production dit : *« Non, on ne vient pas, vous dénaturez le spectacle. »* Nous avons donc des prix qui sont ceux-là, et nous les assumons.

Philippe SIBILLE venait de dire que nous avions mis un partenariat avec le CCAS pour permettre aux personnes qui n'auraient pas les moyens de venir à ce type de spectacles de pouvoir le faire. Je suis ravi de l'avoir mis en place ici en 2017. Nous continuerons en 2018 et si nous pouvons l'intensifier, nous l'intensifierons avec beaucoup de plaisir. Certains spectacles coûtent beaucoup moins cher. Vous avez pris Chantal Goya, mais il y en a d'autres. Pour 10 ou 15 euros, on peut aller à un spectacle au Zéphyr, spectacle d'aussi grande qualité que celui de Chantal Goya. Je prends un autre exemple, puisqu'il est tout récent, c'était le 14 décembre dernier, nous avons accueilli l'orchestre de Douai. J'ai invité tous les enfants de l'orchestre Devos à venir voir ce spectacle avec leurs parents, leurs frères, leurs sœurs. Nous avions donc tout un public qui a pu assister à ce concert de façon gratuite. Des personnes qui n'ont donc pas accès à la culture au quotidien ont pu, grâce au Zéphyr, voir un spectacle de musique classique. Je peux vous dire que les enfants ont apprécié ce spectacle au même titre que leurs parents, que j'ai encore rencontrés hier à la résidence de la Marque, et qui sont venus faire une petite prestation avec les enfants de l'école municipale de musique.

Je n'en dirai pas plus, mais effectivement, Karima, je suis tout à fait d'accord pour que nous puissions discuter en Commission d'idées de spectacles. Nous avons des boites de prod qui viennent nous voir. Nous avons des contraintes. Il faut savoir que tous les artistes ne sont pas prêts à venir sur Hem, parce que ce n'est pas une salle suffisamment grande ou parce que la salle n'est pas encore connue, d'où l'objectif 2018 de mettre plus de communication pour augmenter la fréquentation de la salle. Sur le budget 2018, il y a une petite baisse pour les recettes de spectacle. Nous l'avons juste calé par rapport à la réalité 2017, mais j'espère qu'avec la communication que nous allons faire en 2018, nous augmenterons ces recettes ; c'est bien évidemment notre objectif. Plus de communication sur l'extérieur de la ville amènera beaucoup plus de monde encore. Je pense que toutes celles et tous

ceux, qu'ils soient ou non Hémois, et viennent assister à un spectacle au Zéphyr, ressortent enchantés de la qualité de la salle. Les spectacles que nous proposons sont très diversifiés, pour tous les publics. Il nous reste peut-être encore à peaufiner pour attirer un public peut-être plus jeune, pas forcément enfant, mais jeune, je suis tout à fait d'accord. Nous sommes en train d'y travailler, mais il n'est pas évident de trouver des spectacles qui puissent coller à des tarifs abordables. Là aussi, dans les choses qui nous sont proposées, nous avons par moment des cachets très chers. Il faut trouver un juste milieu, mais pourquoi pas, dans une prochaine Commission Culture, discuter d'une programmation à venir. Si les uns et les autres au niveau de la Commission, vous avez des idées, n'hésitez pas à nous les soumettre. Nous nous renseignerons avec Jean, qui gère le Zéphyr, pour voir ce qu'il est possible de faire.

M. Saïd LAOUADI : Je voudrais aborder la blanchisserie et répondre là-dessus. Madame CHOUIA, vous demandez un bilan, et vous avez parfaitement raison, mais le bilan est le bilan, c'est-à-dire qu'il faut aller jusqu'au bout. En économie, ce n'est pas simple, et cela se saurait si c'était simple. Aujourd'hui, il y a sur place 11 entreprises. Puisque mon collègue Francis VERCAMER a rappelé tout à l'heure que nous avions quelques « *soussous* » aux entreprises. Elles paient et font aussi que notre commune est riche. Pour faire un bilan, il faut attendre. Il y a deux permis de construire encore en cours, et qui devraient voir arriver encore 8 acteurs économiques supplémentaires, un projet sur lequel nous sommes en train de négocier. Quand nous parlons « *bilan* », il faut attendre que tout soit fini. Par contre, je vous invite à aller de temps en temps visiter la ville. Rien ne vous empêche d'aller sur place, discuter avec les entreprises, comment elles évoluent, se développent. Ce sera aussi l'occasion. Comme cela, vous n'aurez pas besoin de parler de la maquette M14 qui n'est pas claire. Là, ce sera clair, puisque vous serez directement en contact avec les acteurs économiques qui vont vous recevoir chaleureusement, vous pouvez me croire.

Mme Karima CHOUIA : J'habite Hem, et je me balade aussi sur Hem, Monsieur LAOUADI. Les acteurs économiques, j'en croise aussi, je discute. Tout va bien. J'ai effectivement dit que j'attendais le bilan de la blanchisserie, mais je n'ai pas dit « *là, maintenant* ». Ce sera lorsqu'il sera terminé. Nous avons des acteurs économiques sur la blanchisserie. Des entreprises sont venues s'implanter. Est-ce que ce sont des emplois nets créés ou des emplois transférés ? Quand nous ferons les ratios, nous verrons si c'était bien ou non. C'est tout ce que j'ai dit, je n'ai pas parlé du reste.

M. Francis VERCAMER : Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été évoqué. Vous avez tout à fait raison : la M14 est illisible. Moi-même ne m'en occupe jamais, parce que c'est un problème très technique qui concerne les fonctionnaires et non les politiques. On peut analyser tous les chiffres. J'ai le détail de tous les services, les débats que j'ai eus avec les élus, avec les chefs de service, puisque nous avons des réunions systématiques avec l'ensemble des élus et des directeurs ou des chefs de service sur l'ensemble des politiques et thématiques que nous menons sur la commune. C'est comme cela que nous analysons l'ensemble des chiffres. Après, c'est une compilation qui passe par informatique, et dont je me méfie beaucoup, parce que parfois les gens ne saisissent pas forcément à la bonne fonction. Je reconnais que de temps en temps, ce devrait être sur l'éducation, mais cela passe sur une autre chose, parce qu'un code service a mal été inscrit. C'est d'ailleurs l'objet des différentes délibérations que nous avons en cours d'année, où vous voyez un certain nombre de modifications, parce que l'on se rend compte qu'elle n'a pas été imputée au bon chiffre. Je me méfie toujours de ce document qui donne l'aspect général des dépenses, parce que les combustibles sont bien des combustibles. Par contre, par fonction, je ne suis pas sûr que ce soit toujours au bon endroit, mais comme nous le votons par chapitre et non pas par fonction, cela n'a aucune importance sur le vote du budget.

Sur les différentes questions que vous avez posées, sur la partie investissement, il est vrai que nous voulons garder une politique d'investissement soutenue, qui n'est pas extrêmement importante : 4 millions d'euros pour une ville de 20 000 habitants, ce n'est pas un coût par habitant exorbitant. Nous nous situons en dessous de la moyenne de notre strate si je me souviens bien, mais que nous essayons de maintenir à un niveau. Nous essayons de maintenir un autofinancement constant de façon à maintenir cet investissement sans nous endetter, parce que, vous le savez sans doute, les

dotations que nous fournit l'État sont financées par des déficits abyssaux de l'État et sont donc déjà financées par la dette. J'estime que la ville ne doit pas en rajouter. Nous sommes déjà financés par les dettes de l'État, nous n'allons pas financer, en plus, par la dette communale. C'est pour cela que nous essayons de désendetter et de maintenir un niveau d'autofinancement élevé. Cela nous permet d'avoir deux politiques : la première d'entretien et de maintenance, que Pascal NYS vient d'expliquer, que l'on appelle les PPIM, qui sont des projets d'investissement ou de maintenance en fonctionnement, ce qui explique d'ailleurs parfois que cela baisse ou augmente. En fonction de la maintenance ou de l'investissement que nous faisons, cela bascule ou non dans la section de fonctionnement. Nous appelons cela PPIM de façon à avoir une vision annuelle de nos coûts d'entretien et de maintenance des bâtiments. De temps en temps, c'est de l'investissement, de temps en temps, c'est du fonctionnement, parce que de temps en temps nous faisons des travaux un petit peu plus lourds, et c'est alors de l'investissement ; de temps en temps, ce n'est que de la maintenance et de l'entretien mineur, en régie par exemple, et cela devient du fonctionnement. C'est pour cela qu'il est très difficile de comparer.

Notre politique est importante sur le sujet. Pascal NYS a fait avec l'ensemble des services le tour des équipements. Certes, nous avons encore des travaux à faire en termes de sécurité, d'accessibilité. C'est d'ailleurs pour cela qu'il y a des PPI spécifiques pour cela. Dans l'ensemble, nous pouvons estimer que notre patrimoine est bien entretenu, même s'il y a sûrement des choses à faire. Il y a des salles de sport, comme la salle Leplat, que nous ne traitons pas beaucoup en ce moment, parce que l'objectif est d'en reconstruire une nouvelle ou en tout cas d'avoir une réflexion sur ce sujet, laquelle aura lieu dans le cadre de 2018 : est-ce qu'on la rénove ? Est-ce qu'on la reconstruit. C'est une discussion que nous aurons dans le cours de cette année-ci, puisque le projet est porté par les Sports et par le Maire. Entre une rénovation et une reconstruction, généralement, la différence de coût n'est pas très élevée. C'est une question de volonté ou de vision politique du bâtiment. Est-ce qu'il faut le maintenir ou en construire un différent ? C'est le débat que nous aurons dans les mois qui viennent.

D'un autre côté, nous avons une politique de travaux neufs, de nouveaux investissements, et de développement des équipements et du patrimoine dans nos quartiers. Nous avons le musée cette année. Nous avons quelques fois une rénovation un petit peu plus lourde ; c'est le cas du bassin inox. Demain, ce sera l'école Jules Ferry, ce sera le nouveau centre social Saint-Exupéry, puisque c'est le projet 2018. Mais pour l'instant, la convention avec l'ANRU n'est pas encore signée. Nous n'avons donc pas les délais. Comme vous le savez, nous n'avons pas le droit de reporter les crédits investissement s'il n'y a pas d'engagement, je me méfie maintenant d'inscrire des crédits sans savoir si la convention va être signée en 2018. Si la convention est signée en 2018, au BS, vous retrouverez les crédits de Jules Ferry si nous avons le temps de démarrer d'ici la fin de l'année, peut-être du centre social ou en tout cas le financement du maître d'œuvre, de l'architecte. Tant que nous n'avons pas cette convention, je n'ose pas les mettre, parce qu'après, nous allons devoir les annuler, et ce n'est pas la peine d'inscrire des crédits pour les annuler juste après. Je suis assez prudent en la matière. C'est pour cela que nous mettons tout en provision. Cela m'étonne d'ailleurs que vous n'ayez pas parlé de ces provisions qui sont quand même très élevées : 10 900 000 euros pour un budget de 20 millions. C'est très élevé, je le reconnais, mais c'est aussi parce que nous avons un projet de renouvellement urbain qui va se chiffrer à bien plus que ce l'on veut bien nous accorder. Au départ, on nous a dit que nous serions en QR, car nous n'aurions pas beaucoup de dépenses.

Quand je vois les débats et les discussions que nous avons en concertation, et les demandes des acteurs locaux, j'y reviendrai tout à l'heure, notamment dans la convention intercommunale d'aide aux familles, nous voyons bien qu'il y a un certain nombre d'offres de service qui manquent dans le quartier. Il va falloir faire de l'offre d'emploi, de l'offre sociale, peut-être de petite enfance, peut-être d'aide sociale. Un certain nombre de sujets vont arriver. Nous aurons au moins les moyens de le faire. J'estime donc que la participation de la ville à ce projet de renouvellement urbain dépassera les 20 millions d'euros. Nous sommes à 10 millions ; il y a donc encore 10 millions à trouver derrière. Il ne faut pas crier *« victoire »* trop tôt. Nous avons cette politique qui permet à la fois de développer la

ville et en même temps d'entretenir nos bâtiments. À mon avis, je pense que nous le faisons assez bien.

Après, sur la restauration scolaire, vous le savez, nous avons doublé les menus. Nous avons un menu avec deux plats principaux, deux entrées et deux desserts, en tout cas un double menu qui permet à tout le monde de s'y retrouver. C'est un débat que nous avons eu l'année dernière. Les appels d'offres ont été lancés, et le coût est supérieur, à la fois parce qu'il y a un choix plus important pour les enfants, mais aussi parce que nous avons introduit plus de bio à l'intérieur de ces repas. Il y a donc un coût plus élevé. L'appel d'offres vient d'être lancé. Je pense qu'il a été attribué. Nous avons inscrit les sommes que nous demande le marché. Les sommes que nous mettons en recette des habitants, c'est du *« pif à la Francis VERCAMER »*, parce que savoir s'il y aura plus d'enfants ou non, nous n'en savons rien. Pour l'instant, nous estimons que le fait qu'il y ait plus d'offres et de bio va peut-être accélérer plus. Nous avons donc inscrit un petit peu plus de recettes. Je reconnais que nous n'avons pas fait la balance en disant : *« (…) Nous avons plus de repas achetés, donc (…). »* C'est une erreur de ma part et un point pour vous. Nous aurions dû effectivement regarder combien nous achetons de repas, combien nous en vendons, et caler entre les deux. Nous ne l'avons pas fait, mais il est très difficile de le faire en recette. Vous savez que le prix du repas vendu est fonction du quotient familial. Or savoir à l'avance quelle famille va venir manger à la cantine et à quel prix elles vont payer est extrêmement difficile. Je peux vous dire que nous sommes obligés de nous baser par rapport aux années précédentes, mais comme nous changeons de prestataire et de type de menu, c'est un petit peu difficile. Nous ne l'avons pas fait, je le reconnais. Nous aurions peut-être dû le faire, mais j'ajoute que cela concerne quelques centaines ou milliers d'euros sur 20 millions d'euros. Ce ne sont donc pas des sommes faramineuses en la matière.

Sur la petite enfance, je n'ai pas de réponse sur le sujet, mais peut-être que Philippe en a. La séparation entre la petite enfance et le scolaire, je n'ai pas compris votre question.

Mme Karima CHOUIA : Ce n'est pas cela. C'est juste de dire que pour la restauration scolaire, comme nous sommes justement passés à ce double choix qui existait déjà en petite enfance, maintenant c'est sur le temps scolaire pour les enfants. En tout cas, c'est du bio. Il s'agirait de lisser et d'aller jusqu'à tous les âges de la vie, et donc les personnes âgées avec des repas livrés à domicile.

M. Francis VERCAMER : Peut-être que Philippe aura une réponse sur ce sujet. Je n'ai pas de réponse. En tout cas, cela n'a pas été décidé pour l'instant. Ce n'est pas dans le budget.

Le dernier point que je voulais évoquer concerne le Zéphyr. Ne vous trompez pas : c'est une subvention d'équilibre, c'est-à-dire que cette subvention est versée en fin d'exercice en fonction de l'équilibre budgétaire que nous avons. Nous venons équilibrer le budget avec une subvention d'équilibre. Quand nous votons une subvention d'équilibre, nous avons tendance à la voter élevée de façon à ce que nous ne soyons pas bloqués en fin d'année, au moment de payer les salaires par exemple, en disant : *« (…) Nous ne pouvons pas verser la subvention d'équilibre, nous ne pouvons donc pas payer les salariés. »* Nous avons donc tendance à sous-évaluer les recettes du spectacle pour augmenter la subvention à l'équilibre, mais après, nous versons la subvention à l'équilibre uniquement de ce dont nous avons besoin. D'ailleurs, vous le verrez au compte administratif et vous l'avez vu la fois dernière, puisque la subvention à l'équilibre que nous avons versée était, de mémoire, de 50 000 euros, alors que nous en avions voté 300 000 euros. En fait, nous versons beaucoup moins que ce que nous votons, mais cela nous permet d'avoir une marge de manœuvre au cas où des spectacles ne fonctionnent pas, un incendie se passe dans la salle et nous n'avons plus de recettes, mais devons payer les spectacles, car nous avons signé les contrats, etc. Tout cela, nous devons le prévoir, c'est un budget annexe, et nous devons avoir les moyens de faire face à des risques. C'est au compte administratif que nous verrons la recette perçue par les spectacles et la subvention à l'équilibre que la Ville versera. Aujourd'hui, nous ne sommes qu'en prévisionnel et avons donc tendance à sous-estimer les recettes des spectacles et à surestimer la subvention d'équilibre. Ce n'est pas ce qui est versé. En plus, comme nous votons une subvention à l'équilibre élevée, nous l'inscrivons également dans le budget de la ville, parce qu'il faut bien qu'il y ait une correspondance,

mais nous ne la versons pas bien évidemment si nous n'en avons pas besoin. Ce n'est d'ailleurs pas le seul budget où nous faisons cela. Pour la blanchisserie, c'est pareil.

Enfin, sur le maintien aux associations, bien sûr, l'enveloppe globale est maintenue. Après, à l'intérieur, il y a des leviers et des mouvements, parce qu'il y a des critères de subvention, il y a de nouvelles associations, il y en a qui disparaissent. À l'intérieur de cela, les élus en charge des associations en fonction des thématiques travaillent avec les associations et accordent un petit peu plus, parce qu'une association a des actions supplémentaires, et un petit peu moins parce qu'il y a des actions en moins ou parce qu'elle ne respecte pas les critères. Cela est à l'échelle de chaque élu thématique, et non à l'échelle du budget. À l'échelle du budget, nous maintenons le montant à 300 euros près de mémoire. D'ailleurs, dans ce crédit versé, la totalité n'est pas attribuée aux associations, parce que nous avons généralement une petite marge, de l'ordre de 20 000 euros cette année, pour faire face à des subventions exceptionnelles en cours d'année. Elle a diminué par rapport à l'année dernière où nous avions 40 000 euros. Cela veut dire que nous avons d'ores et déjà attribué plus de subventions aux associations que l'année dernière, puisque cette marge est plus faible cette année.

Mme Armelle DROUFFE : Une petite mise au point. Nous n'avons pas de double-repas, de double choix. Nous sommes uniquement en bio depuis plus d'un an et demi. Je crois que lors de l'avant-dernier budget, M. VERCAMER, qui était alors aux Finances, avait notablement augmenté notre budget pour nous permettre de passer en bio, sans double choix.

M. Pascal SIBILLE : Nous avons fait une enquête de satisfaction sur le portage des repas à domicile. Les résultats ont été suffisamment probants pour que nous laissions en l'état, jusqu'au prochain appel d'offres en 2019, la situation actuelle. Il est vrai que nous pouvons réfléchir sur un double choix, sur le bio. Il va falloir que je gère au niveau CCAS. J'ai une petite année pour réfléchir.

M. Pascal NYS, Maire : Merci, Monsieur SIBILLE. Madame CHOUIA, j'ai trouvé que vous aviez une qualité à travers vos propos. J'avoue néanmoins que lorsque vous avez démarré et que vous m'avez parlé de M14, je me suis dit : « *(…) Quel est ce document ?!* » C'est un document tellement compliqué… M. TONON, notre directeur financier, a essayé de me l'expliquer par nature et en fonction. Mon voisin, Jérôme PLAISIER, de temps en temps, me parle de nature. Je suis toujours d'accord avec lui. J'avoue que c'est un conglomérat par ligne qui est assez indigeste. Par contre, je puis vous assurer que ce que nous vous avons présenté est parfaitement sincère. À quelques décisions modificatives près que nous aurons l'occasion de voir dans l'année, tout ce que nous avons dit sera bien entendu répercuté sur le terrain.

Je pense que nous avons répondu à tout. Néanmoins, nous allons entretenir un petit peu moins, et cela va nous coûter plus cher à moyen terme. Écoutez, non. Je pense qu'à travers le PPI, nous avons suffisamment répondu. Je pense qu'à travers le Zéphyr, la subvention à l'équilibre – nous l'avions expliqué en Commission Finances – est vraiment une subvention d'équilibre de manière à laisser une autonomie pleine au Zéphyr, c'est-à-dire qu'au pire, dans le cas où il se passerait un certain nombre d'incontournables, et où nous serions obligés de faire, alors nous pourrions faire face.

Il faut quand même faire le parallèle. L'année dernière, la subvention d'équilibre était de 50 000 euros. Il faut savoir que la piscine des 3 Villes dont on parle assez peu et qui fonctionne d'ailleurs très bien est associée à une subvention annuelle obligatoire de 235 000 euros. Il y a 3 villes. Je pense que Roubaix impacte moins.

M. André BISCOP : Oui. 45 % sont pris en charge par la Ville, ce qui correspond à 235 000 euros. La même chose pour Lys-lez-Lannoy et 10 % pour Roubaix.

M. Pascal NYS, Maire : Si vous regardez le nombre de pratiquants, qui est probablement important, sur la piscine, je pense que le coût est également excessivement important. Si vous dites que 235 000 euros, c'est 45 %, alors vous imaginez... Cela fait partie de ces choses qui sont obligatoires. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous priver de ce genre d'établissements.

Je n'ai rien d'autre à ajouter. Je pense que les uns et les autres ont répondu. Je vous propose de passer au vote.

En ce qui concerne la délibération 2 « exercice budgétaire 2017 décision modificative numéro 5 », qui est contre ? Abstentions ? Unanimité, merci.

En ce qui concerne « exercice budgétaire 2018 : budget principal, budget primitif », qui est contre ? Abstentions ? Une abstention. Merci.

En ce qui concerne « exercice budgétaire 2018 : budget annexe Zéphyr, budget primitif », qui est contre ? Abstentions ? Une abstention. Merci.

En ce qui concerne « exercice budgétaire 2018 : budget annexe blanchisserie, budget primitif », qui est contre ? Abstentions ? Une abstention. Merci.

En ce qui concerne « exercice budgétaire 2018 : taux des impôts locaux », qui est contre ? Abstentions ? Majorité. Merci.

En ce qui concerne « exercice budgétaire 2018 : budget principal, constitution de provisions pour risques et charges », qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

En ce qui concerne « exercice budgétaire 2018 : subventions aux associations », je dois simplement préciser qu'un certain nombre d'entre vous font partie d'associations dans la gouvernance de ces associations. En ce qui concerne ces associations, ils ne prendront donc pas part au vote. Je nomme Kamel MATOUR en ce qui concerne le centre social des 3 Villes, et Joëlle COTTENYE en ce qui concerne Hem O tions, Kamel MATOUR pour l'association des Jeunes des 3 fermes, Kamel MATOUR et Étienne DELEPAUT pour l'Office Municipal des Sports, Annie LEFEBVRE pour Tremplin, Ophélie LENOIR pour Image et Pensée, Jean-Marie DEGALLE pour l'association des anciens combattants, Sabine HONORÉ pour le syndicat d'initiative, et Blandine LEPLAT pour Actigym. Cela permettra à l'ensemble du Conseil de s'exprimer, positivement je l'espère, en sachant que sur ces associations, le vote ne sera pas pris en compte pour les gens que je viens de citer. Il convient d'ajouter Rolande RONSSE pour Image et Pensée. Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

M. Francis VERCAMER : Monsieur le Maire, j'ai oublié de dire que vous aviez 4 prix ! Nous allons les faire passer.

M. Pascal NYS, Maire : Il est évident que lorsque l'on m'a remis les prix, j'ai mis en avant mon prédécesseur, puisque je pense que ces prix lui étaient beaucoup plus attribués qu'à moi-même.

4. DÉLIBÉRATION CONVENTION TERRITORIALE INTERCOMMUNALE DE SERVICES AUX FAMILLES (CTSF) 2018-2021

M. Francis VERCAMER : Je vais vous présenter cette délibération qui vise à autoriser M. le Maire à signer la CTSF. Plus qu'un document, c'est une démarche expérimentale, avec l'aboutissement de deux ans de travail, de concertation, de réflexion, de négociation, mais surtout d'échange et de confiance entre les villes de Hem, Lys, Roubaix, la Caisse d'allocations familiales du Nord, le Département du Nord, sur un territoire intercommunal correspondant à la fois aux Quartiers prioritaires de la ville (QPV) et aux quartiers de veille.

Le périmètre est donc celui du quartier intercommunal en politique de la ville du Nouveau Roubaix, des Hauts Champs, Longchamps, 3 Fermes, Lionderie, 3 Baudets et Beaumont, que vous voyez sur cette carte.

Qu'est-ce qu'une CTSF ?

C'est d'abord un cap pour renforcer l'efficacité, la cohérence, et la coordination des actions sur un territoire au profit des habitants pour mobiliser les partenaires, pour garantir l'accès aux droits, pour rationaliser les instances partenariales existantes tout en mobilisant les financements. Cette convention se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF, l'État, le Conseil départemental, les communes et la MEL, mais peut-être d'autres acteurs qui seraient intéressés de nous rejoindre.

Comment est-elle bâtie ?

Il a fallu d'abord définir l'ensemble des enjeux du territoire. Ce sont des rapports de la Politique de la Ville que nous avons chaque année au moment du contrat de ville : d'abord, une tendance à la paupérisation d'un certain nombre de quartiers, le vieillissement de la population – les résultats de l'INSEE chaque année montrent que la population vieillit en âge moyen – la situation scolaire des jeunes, qui est toujours difficile – un rapport est sorti récemment et il y a un problème de scolarisation, de difficultés scolaires – l'isolement (des personnes âgées), parfois un repli identitaire dans certains endroits, le besoin d'implication des habitants, qui ne se sentent parfois pas concernés par les politiques mises sur le marché, et bien sûr un enjeu lié à la mobilité (géographique, mais aussi professionnelle) pour remettre la population dans un parcours vers l'emploi.

Pourquoi une CTSF ?

D'abord, parce que c'est une offre qui est inégale sur le territoire, avec une multiplication d'acteurs et d'équipements inégalement répartis. Quand vous regardez la carte, il y a des endroits où les équipements ne sont pas forcément là où les besoins s'en font sentir. Parfois, ils sont concentrés à certains endroits, parfois mal placés sur le territoire. C'est d'ailleurs tout l'enjeu du Projet de renouvellement urbain (PRU) II. Le centre social Saint-Exupéry est aux 3 Baudets, quartier qui est sorti de la Politique de la Ville en QPV et qui est maintenant en territoire de veille. Par contre, il y a une offre pour la jeunesse qui n'est pas au bon endroit, puisque la jeunesse est plutôt dans la cité familiale, au sud du quartier de la Lionderie. Il y a un véritable problème d'emplacement des équipements.

C'est la même chose pour les opérateurs, qui ne sont pas forcément au même endroit. Un certain nombre d'opérateurs se trouvent aux Mail Dunant et n'offrent pas de service à d'autres quartiers en Politique de la Ville. Les champs (publics, privés) parfois se télescopent, se concurrencent. Nous notons des niveaux de professionnalisation divers en fonction des opérateurs. Le maillage de l'offre présente des dysfonctionnements avec des implantations dues à l'histoire. Je parlais du centre social. À l'époque, le quartier des 3 Baudets avait un centre social, parce que c'était un quartier social difficile, ou en tout cas qui avait besoin d'un centre social fort. Aujourd'hui, ce quartier a plutôt tendance à s'améliorer. Par contre, les difficultés se sont déplacées. C'est donc dû à l'histoire et non aux besoins du quartier.

Il y a parfois des doublons, des associations qui font la même chose que d'autres. Forcément, cela entraîne des doublons de financement et des pertes en ligne de financement, dans une période où le financement public est rare. Nous observons des logiques de reproduction d'actions. Tous les ans, nous refaisons la même action parce que nous l'avons fait l'année précédente, sans nous poser la question de savoir si elle est encore utile. Parfois, il n'y a pas de fondement dans les actions. On ne sait pas pourquoi elles ont été faites, pourquoi elles se perdurent. Il y a des effets de sur ou sous fréquentation. Des actions sont extrêmement fréquentées avec une offre de service que l'on n'arrive pas à satisfaire. Parfois, une offre de service pléthorique alors que les besoins ne sont pas forcément très prégnants dans le quartier, et qui se double d'une offre pas toujours adaptée et d'une faible réflexion intercommunale. Parfois, des villes construisent des équipements de part et d'autre de la frontière communale, sans même se soucier de ce qu'il se passe de l'autre côté.

Nous avons bâti un projet territorial autour de 5 axes :

- Garantir l'accessibilité de l'offre à tous les habitants. Comment faire pour que tous les habitants puissent accéder à l'offre de service du quartier ?

- Structurer l'offre pour favoriser la continuité des parcours. Les gens vieillissent, leurs besoins changent, et les offres de service ne sont pas forcément présentes dans le quartier. Comment faire pour assurer cette continuité de parcours due au vieillissement, mais aussi vers l'emploi ?

- Enrayer les dynamiques de fragilisation sociale. Malheureusement, nous connaissons, notamment à la Cité familiale de la Lionderie, mais il y en a d'autres.

- Prévenir de l'isolement des seniors. C'est l'enjeu que nous avons pu recenser par les services sociaux.

- Renforcer la culture de l'échange et du respect entre tous. Comment faire pour bien vivre ensemble ?

- Favoriser la participation des habitants et inscrire le territoire dans l'innovation sociale ? Comment faire une offre de services nouvelle, et changer de braquet dans ces quartiers qui ont besoin, de façon à les sortir de leurs difficultés ? Ce n'est pas le tout de changer l'équipement, la partie urbanisme ou bâti, il faut que ces populations puissent en profiter et se sortir de leurs difficultés.

À partir de ces 5 axes ont été définies des priorités identifiées et partagées, dirigées vers différents publics : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, les familles, les personnes âgées, et bien sûr une politique transversale, de tous ces habitants, pour le bien vivre ensemble.

Pour cela, il a été créé un cadre de fonctionnement partagé, stratégique et opérationnel : les assises du projet territorial vont avoir lieu, le rendez-vous des financeurs, les opérateurs du territoire, les cellules opérationnelles, et les chantiers qui vont se mettre en œuvre. Je vous laisse lire la diapo. Je ne vais pas tout commenter et tout vous lire.

Quels sont les moyens qui ont été affectés ?

Le pilotage est une maîtrise d'ouvrage de la ville de Hem pour 70 000 euros, 30 000 euros que vous avez vus au budget et 40 000 euros en prestations en nature, puisque des agents vont s'en occuper. C'est ce qui représente les 70 000 euros. La participation est contractualisée dans cette convention. Il s'agit de la CAF pour 24 000 euros, de l'État pour 23 000 euros, de la ville de Hem pour 14 720 euros, de la ville de Roubaix pour 6 026 euros, et de Lys pour 2 254 euros. La participation des villes a été calculée au prorata du nombre d'habitants dans les quartiers concernés.

Cette convention n'est pas un aboutissement. Elle n'est qu'un moyen, un commencement d'une nouvelle période destinée à être plus efficace, à mieux traiter les difficultés de nos populations dans les quartiers en Politique de la Ville. C'est donc un point de départ. La convention va être signée prochainement. Elle sera intégrée dans le contrat enfance. C'est la délibération que nous avons votée en vote bloqué (n°14), et qui permettra à l'ensemble des financeurs et des acteurs de travailler en cohérence, en partenariat, et d'essayer d'offrir le maximum de services à nos habitants de façon à les sortir de leurs difficultés par des parcours ou par un accompagnement spécifique.

C'est expérimental. Nous allons être la première ville en France à la signer avec la CAF. Je pense que la ville de Valenciennes n'est pas très loin derrière nous. L'histoire de l'ancien maire, Jean-Louis BORLOO, doit y être pour quelque chose. Je pense que la CAF attend beaucoup de cette expérimentation avec vous, parce qu'elle pourra faire boule de neige ailleurs. La CAF est très moteur sur le sujet, comme l'ensemble des partenaires autour de la table, qui œuvrent régulièrement à une réflexion et une définition d'action.

Mme Karima CHOUIA : Je veux juste aller dans votre sens. Effectivement, c'est une convention qui est une belle opportunité pour la ville. Il y a déjà des habitudes de collaboration, vous l'avez souligné, entre les acteurs du territoire, la Ville, la CAF, mais c'est vrai que l'on peut toujours aller plus loin. Il faut que les actions puissent se développer sur l'ensemble de la commune et ne pas laisser des zones blanches non couvertes, en tout cas par des actions ou sur des publics, sans que les uns et les autres des partenaires se sentent dépossédés, soit de leur action, soit de leur public. Finalement, c'est ce qui sera le plus compliqué à faire comprendre aux uns et aux autres. L'adaptation au public et à la situation géographique nécessite des ajustements de pratiques, des innovations. Concrètement, cette convention va permettre cela. C'est une bonne chose. Le travail en intercommunalité va permettre également de développer de la mobilité, notamment pour nos jeunes, ce qui est très important, parce qu'ils restent captifs de leur quartier. La mobilité est très importante si nous voulons qu'ils puissent, ensuite, avoir une mobilité professionnelle au-delà de la ville, voire de la métropole ou ailleurs. En tout cas, je vais voter pour.

M. Francis VERCAMER : Je suis très heureux que vous nous suiviez sur ce sujet. Sachez que nous avons déjà des actions intercommunales qui existent avec le PIA Jeunesse. Nous avons une grosse action autour de l'emploi, avec l'Espace Ressources Jeune de Roubaix, avec le centre à Lys-lez-Lannoy, avec un certain nombre d'acteurs intercommunaux, les missions locales, etc. Nous travaillons donc déjà en intercommunalité. Le problème est qu'il faut le faire non seulement sur l'emploi, mais sur un certain nombre d'autres acteurs. Je suis très heureux que vous nous suiviez en la matière.

M. Pascal NYS, Maire : Merci. Je voulais remercier les services, notamment Sandrine VALLET, directrice de pôle, et l'ensemble de son équipe, ainsi que Philippe SIBILLE, qui ont travaillé sur le sujet. C'est une convention expérimentale sur laquelle nous avons essayé d'apporter un maximum, et je pense que la CAF est très heureuse de notre collaboration. C'est pour le plus grand bien de cette convention.

Nous passons au vote si vous le voulez bien. Qui vote contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

5. DÉROGATION À L'ARRÊT DU REPOS DOMINICAL – ANNÉE 2018 – DEMANDE D'AVIS

M. Saïd LAOUADI : C'est une dérogation à la règle du repos dominical, que nous avons déjà votée l'année dernière pour 2017. C'est la même délibération pour 2018. Elle fait suite à la loi du 6 août 2015 dite loi Macron qui permet au Maire de déterminer jusqu'à 12 dimanches par an en direction des commerçants (détail uniquement) pour déroger à la règle du repos dominical.

Par délibération, pour avoir un schéma complet sur le territoire, la MEL a fait une délibération concernant les 8 dimanches, en laissant la possibilité à chaque commune de faire une délibération-cadre sur un des dimanches. Le choix a été porté sur la commune après s'être rapproché de l'Union commerciale et Carrefour Market sur la proposition du 30 décembre.

Je vais donc simplement vous rappeler les 7 dates plus celle du 30 décembre : 14 janvier, 1er juillet, 2 septembre, 2 décembre, 9 décembre, 16 décembre, 23 décembre, 30 décembre 2018.

Mme Karima CHOUIA : Une proposition Europe Écologie les Verts sur le repos dominical…

M. Saïd LAOUADI : Est-ce d'avoir plus de jours ?

Mme Karima CHOUIA : Plus de dimanches travaillés, bien évidemment ! Allons-y ! Non, je ne souhaite pas faire du repos dominical une exception. La vie de famille et le bien-être des salariés me semblent être à privilégier plutôt que de pousser à la consommation, je l'ai déjà dit. Cette mesure, pour nous, n'est pas génératrice d'emplois, et elle risque d'augmenter la souffrance au travail. Je pense que le travail le dimanche enlève un temps précieux de respiration hebdomadaire, dégrade les conditions de vie et de travail des salariés concernés. Je vais donc voter contre.

M. Saïd LAOUADI : Je vais quand même répondre : on veut des économies, on veut de l'emploi. Cela concerne des commerçants, qui sont des commerces bien souvent familiaux, qui ont envie de travailler le dimanche. Bien sûr, j'entends bien qu'il ne faut pas que ce soit contraint et forcé, et que les employés aient envie de travailler le dimanche. Je pense que c'est une opportunité. Ce n'est pas tous les dimanches. Cela a été le choix métropolitain pour une cohérence métropolitaine de n'avoir que 8 dimanches. En tout cas, j'y adhère et je trouve que c'est dommage, parce que l'on veut de l'emploi, mais l'on n'en veut plus. En plus de cela, sur la commune, la plupart des commerçants travaillent avec leur épouse au maximum, parfois ils ont un employé, mis à part le Carrefour Market qui embauche pas mal de contrats CDI de jeunes étudiants. Je comprends globalement la position du dimanche, mais je trouve qu'il est dommage de dire qu'il y a très peu d'emploi local, et que lorsque des gens souhaitent travailler, d'autant que dans ces Fêtes, c'est le moment pour nos commerçants de faire un chiffre d'affaires qui leur permette de vivre toute l'année, il est dommage de s'opposer à cela, d'autant que cela touche souvent des commerçants qui sont seuls ou avec leur épouse.

M. Pascal NYS, Maire : M. VERCAMER me disait à l'oreille qu'il y a déjà 25 % des travailleurs qui travaillent le dimanche, ne serait-ce que dans la restauration. D'autre part, je pense que ces jours tournent souvent autour des grands évènements de l'année : Pâques, Noël, etc. Quelque part, cela permet également à toutes et à tous de pouvoir fréquenter ces lieux de manière plus large. Je ne tenais pas spécialement à vous convaincre au travers de mes propos, Mme CHOUIA. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

6. BUDGET ANNEXE BLANCHISSERIE - CESSION DE FONCIER À LA MEL

M. Laurent PASTOUR : Nous avons réalisé dans le cadre du parc d'activités de la blanchisserie le premier tronçon de la rue Aristide Briand. C'est la partie de la route qui est déjà existante sur des terrains appartenant à la Ville. C'est bien sûr la MEL qui a réalisé cette voie, mais sur les terrains appartenant à la Ville, la Ville qui a fait acheter au fur et à mesure des ventes pour le site les terrains pour pouvoir faire le site de la blanchisserie. Ce premier tronçon est aujourd'hui réalisé. Il y a lieu de régulariser le transfert foncier entre la Ville et la MEL, puisque maintenant, même si cette rue est en impasse, elle est vouée à être prolongée courant de l'année 2018. Sur le premier tronçon, il y a lieu de rétrocéder, comme c'était convenu avec la MEL en temps et en heure, à l'euro symbolique l'assiette foncière pour que cette voie rentre dans le domaine communautaire.

Mme Karima CHOUIA : C'est juste l'occasion pour moi de faire une petite piqure de rappel sur le CD 700 et la proposition à ouvrir cette route jusqu'au CD 700 et le doublement. Cette partie est le tronçon pour lequel nous avons toujours été d'accord. Comme cela, j'explique mon vote. Je vais voter pour et j'explique pourquoi. J'en profite aussi pour dire que nous sommes toujours opposés à l'ouverture jusqu'au CD 700.

M. Pascal NYS, Maire : Nous l'avons bien noté. En ce qui concerne cette délibération, le budget annexe blanchisserie cession de foncier à la MEL, qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

7. PROJET D'AMÉNAGEMENT SITE ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX – GRAND-PLACE

M. Laurent PASTOUR : Nous sommes aux abords de la Grand-Place. Nous avons démoli les ateliers municipaux, qui représentaient une certaine surface. Sur le terrain existant, une partie du terrain est actuellement occupée pour l'agrandissement de l'école de musique. Il nous reste toute une partie de terrain, dont l'arrière des ateliers municipaux, ainsi que le petit parking qui a été déclassé du domaine public. Nous souhaitons faire un projet d'aménagement d'envergure donnant sur la Grand-Place, de façon à éventuellement pouvoir accueillir une activité hôtelière. Cette délibération nous permet de nous donner les moyens d'offrir à cette Grand-Place un front bâti plus commercial qu'il ne l'est aujourd'hui. Une Grand-Place est essentiellement vouée à avoir une activité culturelle et commerciale. C'est le but de cette délibération : pouvoir offrir une activité sur les terrains restants, voire d'autres terrains donnant sur la Grand-Place.

Mme Karima CHOUIA : Vous nous présentez votre projet d'implantation d'une activité complémentaire d'hôtellerie. Quelle est l'urgence d'avoir un intérêt à vouloir choisir, en plus, une activité d'hôtellerie ? Nous avons l'hôtel Campanile dans la Ville. A-t-il un taux d'occupation de 100 % toute l'année ? Est-il débordé ? N'arrive-t-on pas à le remplir pour que l'on veuille absolument implanter un hôtel à cet endroit-là ? Vous avez peut-être réalisé une étude qui va dans le sens de ce projet. Je n'ai pas envie de jouer au Monopoly en me disant qu'il y a un endroit où l'on va mettre quelque chose et que cela va être sympa. Je ne vois pas l'intérêt à agir très rapidement sur ce projet. Je vais voter contre.

M. Pascal NYS, Maire : En fait, ce qui nous importe, c'est d'élargir l'emplacement. Un groupe hôtelier serait intéressé pour s'implanter, mais le reproche que l'on nous fait est que le terrain est un petit peu étroit. Nous nous sommes dit que nous aurions pu agrandir le terrain. Nous prenons donc position pour avoir un front bâti, un front à rue beaucoup plus important que ce que nous avons jusqu'à présent, avec restauration bien entendu. Si le groupe concerné continue à se dire intéressé, ce sera un hôtel, mais nous avons également des propositions de restauration pure. Nous avons différentes propositions, y compris de commerce, mais l'objectif, quel que soit le preneur, est de proposer un terrain suffisant pour son exploitation, alors qu'aujourd'hui, c'est vraiment très limite. Si les négociations traînent, c'est justement parce que le terrain est trop petit. Il est profond, tout le monde est d'accord, mais c'est moins la profondeur et plus la largeur que les commerçants qui pourraient s'installer demandent.

M. Laurent PASTOUR : En effet, il n'y a pas forcément d'urgence à un hôtel. J'ai repris l'étude qui a été faite en 2004 par le CAUE lorsque nous avons travaillé sur la Grand-Place. Le CAUE nous faisait la remarque qu'une Grand-Place, pour qu'elle puisse fonctionner, devait être équipée d'équipements commerciaux ou culturels. Il fallait cadrer la place. Or la Grand-Place n'est aujourd'hui pas vraiment cadrée, puisqu'un côté est ouvert vers les jardins, l'autre côté qui commence à être cadré par le Zéphyr, par les immeubles avec les commerces au rez-de-chaussée. En face, nous avons aujourd'hui uniquement le restaurateur. Ensuite, ce sont les deux habitations plus le terrain vide. Nous cherchons donc vraiment à terminer cet encadrement, même si l'ouverture vers le jardin restera ouverte. Pour que cela puisse fonctionner, il faut terminer ce qui a toujours été écrit depuis 2004, c'est-à-dire encadrer et cadrer cet espace.

M. Pascal NYS, Maire : Merci. D'autres commentaires ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

8. PROJET D'AMÉNAGEMENT ENTRÉE DE VILLE D'HEMPEMPONT – IMPASSE DJUMNE

M. Laurent PASTOUR : C'est une délibération du même ordre, mais pas sur le même secteur. L'impasse Djumne est aujourd'hui une voie communale. Elle est accolée au restaurant d'Hempempont et dessert actuellement 7 maisons en impasse. Cette voie ne présente pas de trottoir. Elle n'est pas aux dimensions communautaires pour pouvoir la rétrocéder. De plus, nous avons fait quelques travaux l'année dernière pour essayer de reboucher les nids de poule, les trous. Il y a aujourd'hui lieu de faire cette délibération pour nous donner les moyens, le jour où nous avons des possibilités d'acquérir, de pouvoir élargir cette voie pour offrir non seulement une voie aux normes communautaires, mais pourquoi pas avec du stationnement, et une sortie sécurisée sur le carrefour d'Hempempont, qui aujourd'hui est très dangereux pour les voitures qui sortent de ce lotissement.

Dans le cadre du PLU II, une demande a été faite à la communauté urbaine d'ouvrir à l'urbanisation la partie qui est un petit peu en marron. C'est aujourd'hui une proposition que nous avons faite, mais nous n'avons pas de retour concernant la décision de la MEL sur cette ouverture. Cette délibération est bien sur l'impasse Djumne, pour permettre l'élargissement de cette impasse, la possibilité, une fois qu'elle sera élargie, de faire des travaux de confortation et de la rendre avec du macadam, au minimum un trottoir, et surtout du stationnement dans le secteur, de façon à ce que les activités

commerciales qui sont actuellement en cours de construction et existantes puissent mieux fonctionner.

Mme Karima CHOUIA : J'entends bien tous les arguments liés à l'impasse Djumne et tous les dysfonctionnements actuels. Là où cela me pose souci, c'est votre volonté d'ouvrir à l'urbanisation une zone naturelle protégée (la zone marron, MP). Cela me pose très clairement souci. Le PLU II a été arrêté en octobre. Pour l'instant, nous n'avons pas encore voté. Cela va nous être présenté. Simplement, il y avait aussi un compte foncier qui faisait que si nous ouvrons à l'urbanisation 1,5 hectare comme vous le voulez, forcément, c'est pris ailleurs, et cela joue dans les négociations. Aujourd'hui, ce n'est pas du tout acté. Ouvrir une zone naturelle protégée à l'urbanisation me pose souci. Sans remettre en cause tous les dysfonctionnements de l'impasse Djumne, la délibération, dans la manière dont elle est écritre avec cette proposition-là, me pose souci. Si ce n'est pas retenu dans le PLU II, de toute façon, le prochain PLU est dans 10 ans. Il ne se fera donc pas non plus.

M. Laurent PASTOUR : Comme vous l'avez bien dit, dans le compte foncier du PLU II, pour l'instant, ce que nous avons pu entendre, c'est que ce ne serait pas retenu. J'ai simplement, pour une question de clarté, puisque cela a été une demande de la Ville au moment où la MEL nous a demandé nos demandes, nous avions fait cette demande et l'avions mis dans la délibération, parce que la demande a été faite. Vous dites que le prochain PLU est dans 10 ans. Oui, la révision globale d'un prochain PLU est dans 10 ans. Mais rien n'empêche des révisions partielles, comme cela a pu avoir lieu depuis 2004. À ce moment-là, on ne pourra pas nous dire que l'on ne peut pas ouvrir à l'urbanisation. Nous l'avons mis dans cette délibération, parce qu'en effet, nous avions fait la demande de PLU II. Je pense que vous avez raison. Ce n'est aujourd'hui pas d'actualité sur le vote futur dans le courant de 2018 d'ouvrir à l'urbanisation, puisque le compte foncier global communautaire est équilibré et restreint. Il y a peu de chances pour que nous ayons gain de cause sur le PLU II là-dessus, vous avez raison, mais c'est pour dire que si dans deux, trois, quatre ans, il y a une possibilité de faire une révision partielle, on ne puisse pas dire : *« (…) Non, vous ne l'aviez pas prévue à l'époque. »* En effet, c'est un souhait d'ouvrir, non pas toute la zone, puisque la zone est relativement restreinte, mais de pouvoir dire aussi, puisqu'il va y avoir une dépense publique pour faire une voie, est-ce que cela ne peut-il pas desservir aussi quelques maisons supplémentaires qui donneraient un petit peu le parallèle aux 7 maisons sur l'UCV 040 actuellement.

M. Pascal NYS, Maire : Cette délibération est un petit peu *« qui peut le plus peut le moins ».* Nous nous réservons la possibilité de le faire, mais si nous ne le faisons pas, cela ne va pas révolutionner nos objectifs.

M. Laurent PASTOUR : Surtout que sur la zone, puisqu'il n'y pas que Hem, mais Villeneuve-d'Ascq, il faut savoir qu'il y a aussi d'autres projets d'urbanisation sur le secteur.

M. Pascal NYS, Maire : Il y a également un gros projet côté Villeneuve d'Ascq. J'ai écrit au président de la MEL en demandant de *débétonner* sur un certain nombre de mètres la rive côté Villeneuvoise, de façon à ce que sur le prochain projet, qui tient la corde même si le PLU ne va pas dans ce sens pour l'instant, et qui est de mettre des logements, avec probablement quelques commerces. J'ai donc souhaité insister auprès de M. le Président de la MEL de façon à ce que sur les prochains projets il puisse y avoir une voie d'accès. À travers le projet GEMAPI, c'est-à-dire le nouveau dispositif, puisque la MEL va gérer l'ensemble des rivières et que pour gérer, notamment la Marque, elle aura besoin d'un accès sur les deux rives. Aujourd'hui, cet accès est globalement impossible. Nous insistons bien également, puisque M. le Maire de Villeneuve-d'Ascq nous a proposé de rencontrer les différents acteurs qui pourraient construire ou aménager ce secteur, en sachant que la décision lui appartient. Comme c'est côté Hémois, il voulait savoir ce que nous en pensions. Chaque fois que nous rencontrons des promoteurs, systématiquement, nous insistons très fortement sur la possibilité d'avoir un accès du côté de nos voies sur cette rivière qui nous traverse. Aujourd'hui, c'est donc *« qui peut le plus peut le moins »*. Puisque nous prenons une délibération, autant l'intégrer, mais notre objectif à travers cette délibération, c'est réellement de pouvoir, en cas de vente de la propriété Decat, reprendre 2 mètres ou 2,5 mètres tout le long du mur, de façon à faire une voie qui serait

reprise par la MEL, en sachant que ce sera quand même une voie étroite. Les différents projets permettent quand même d'imaginer que cette voie serait reprise sur la communauté. S'il n'y a pas d'autre commentaire, je vous propose de passer au vote de la dernière délibération de l'année 2017. Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

Monsieur PLAISIER a insisté sur le fait que nous avons encore un certain nombre de signatures à faire sur les documents qui passent. Je voulais vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes Fêtes de fin d'année, notamment Noël puisque c'est dans quelques jours, et de démarrer l'année de manière tout à fait exceptionnelle. À l'année prochaine, merci beaucoup. On me dit que c'est l'anniversaire du Président MACRON, 40 ans.

La séance est levée à 21 heures.

NB : Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA (www.codexa.fr)
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du Secrétaire.